

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Commission nationale  
du débat public

**Décision n° 2024 / 77 / TECHNOCENTRE FESSENHEIM / 3 du 2 mai 2024 relative au projet de technocentre de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à FESSENHEIM (67)**

**La Commission nationale du débat public,**

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu sa décision n°2024 / 24 / TECHNOCENTRE FESSENHEIM / 1 du 14 février 2024, décidant de l'organisation d'un débat public sur le projet de Technocentre de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à FESSENHEIM ;

Sur proposition de M. Jean-Louis LAURE, président de la commission particulière du débat public sur le projet de Technocentre à Fessenheim,

Après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés membre de la commission particulière du débat public sur le projet de Technocentre de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à FESSENHEIM :

- M. Ilyès ABDELLOULI
- M. Antoine ADLER
- Mme Alexandra CHTEOUI
- Mme Romane HARMEL-SAMARCQ
- Mme Anne LAPORTE
- M. Eric MINNAERT
- Mme Valérie TROMMETTER

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 mai 2024.

Le Président



Signature numérique de

Marc PAPINUTTI

marc.papinutti

Date : 2024.05.03 17:30:30

+02'00'

Le président

M. Papinutti